



**FOOTGOLF FRANCE**  
Association Française de FootGolf

---

**PROCES VERBAL  
DE LA COMMISSION SPORTIVE  
25 SEPTEMBRE 2019**

---

Membre de la Commission sportive :

- Paul-Edouard LEFEBVRE (Reims)
- Aldo BALESTRA (Sochaux)
- Yann BERTIN (Paris FootGolf)
- Guillaume LANGEROME (Nice)
- Clément RIGAUD (Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Jeremy SCHNEIDER (Marseille)

Il est rappelé que la Commission Sportive est appelée à délibérer sur les cas définis à l'ordre du jour sur demande de l'AFFG et que ses décisions sont ensuite soumises au Comité Directeur de l'AFFG.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Match de 1/8 de finale de la Coupe de France en Double 2019 entre MM. Cédric B. et Antonio B. et MM. Frédéric H. et Hervé L.**

**RAPPEL DES FAITS**

La Commission Sportive a reçu une demande concernant le match comptant pour les 1/8 de finale de la Coupe de France de Double 2019 entre la paire composée de M. Frédéric H. et M. Hervé L. et la paire composée par M. Cédric B. et M. Antonio B.

Une date avait été calée entre les parties pour que ce match se joue lors de l'étape de la FootGolf Cup de Metz mais Cédric B. prétextant une blessure a averti Frédéric H. de son forfait pour cette date-là, en lui demandant de reporter le match. M. Hervé H. accepte dans la mesure où l'AFFG serait d'accord

L'AFFG donne son accord et fixe la nouvelle date de ce match sur l'étape de la FootGolf Cup de Macon, dernier délai pour disputer cette rencontre.

A plusieurs reprises la paire Cédric B. / Antonio B. propose des dates mais M. Hervé L. refuse catégoriquement malgré l'accord de son partenaire de reporter ce match car celui-ci souhaite le gagner par forfait de l'adversaire.

**RAPPEL DU REGLEMENT**

Comme toutes les rencontres de la Coupe de France AFFG, les deux parties doivent se mettre d'accord sur la date de la rencontre selon le calendrier défini par l'AFFG pour chacun des tours.



**FOOTGOLF FRANCE**  
Association Française de FootGolf

### **RELEVÉ DE DÉCISION**

Après discussion, la Commission Sportive a mis au vote les 4 décisions suivantes :

- 1) Jouer le mach avant la fin de l'étape de la FootGolf Cup de Macon, comme proposé par l'AFFG
- 2) Disqualification du Double Cédric B. et Antonio B
- 3) Disqualification du Double Frédéric H. et Hervé L.
- 4) Disqualification des 2 Doubles

Après délibération et soumission au Comité Directeur, le choix 4 a été retenu par la Commission Sportives avec la disqualification des 2 Doubles de la Coupe de France AFFG de Double 2019 :

- La paire Cédric B. et Antonio B pour non-respect de la date initiale
- La Paire Frédéric H. et Hervé L. pour la mauvaise volonté et la mauvaise foi de Hervé L. qui ne souhaitait pas se déplacer pour refaire ce match alors que son partenaire était favorable.